

Honoraires de l'enquêteur-trice DPI

La Commission paritaire a fixé un tarif unique pour les enquêtes demandées en application de l'art. 9.3 RPI (<https://www.cctsante21.ch/node/806>).

Il se décompose ainsi :

- CHF 250.- /heure (HT) pour l'enquêteur-trice
- CHF 50.-/heure (HT) pour le-la greffier-ère
- Remboursement des frais sur la base du tarif des transports publics en 2^{ème} classe

Neuchâtel, le 4 avril 2023

COMMISSION PARITAIRE
CCT SANTE 21
La présidente



Yasmina Produit

Le secrétaire général



Pierre Coullery